



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 41203

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'extrême gravité de la crise que traverse l'élevage bovin. Elle lui expose que le département des Deux-Septes est à cet égard particulièrement touché : cette production y représente 27,5 p. 100 de la production agricole totale, soit 3 000 emplois dont 1 000 spécialisés, et alimente un fort secteur d'abattage et de découpe-transformation-valorisation qui traite 80 000 tonnes de carcasses par an ; la viande est ainsi le premier poste du département à l'exportation. Elle lui indique que l'épizootie d'encephalite spongiforme bovine n'est intervenue que comme catalyseur d'une crise structurelle déjà amorcée et dont les causes se sont accumulées ces dernières années sans que le Gouvernement cherche à y porter remède : contraintes sur les cours issues de la réforme de la PAC de 1992, poursuite du fléchissement de la consommation, dévaluations compétitives notamment italiennes, et obligations contractées à la suite de l'accord de Marrakech réduisant le contingent communautaire exportable et limitant la progression des cours. Cette situation doit être appréhendée à plusieurs niveaux. S'agissant des exploitations elles-mêmes, il importe d'évaluer la situation financière de chacune d'entre elles de façon à déterminer, compte tenu des conditions du marché, les capacités de remboursement qui peuvent être sollicitées dans un plan de reechelonnement à long terme des dettes. Elle lui demande quelles initiatives il envisage de prendre pour faciliter les négociations des agriculteurs avec leurs établissements bancaires et leurs créanciers privés ou publics. S'agissant des secteurs amont (fournisseurs d'aliments et de matériels) et aval (abattoirs et ateliers de découpe), elle lui demande quelles mesures d'urgence il envisage de prendre pour défendre les moyens de production et les emplois (plusieurs dizaines pour la seule catégorie salariée dans les Deux-Septes) menacés. En soulignant les limites, en termes de qualité des produits, de santé publique, d'aménagement du territoire et d'environnement d'un système productiviste fondé sur le primat de l'industrialisation et de la rentabilité immédiate, cette crise pose également la question du mode dominant de développement agricole. Le système intensif ne doit pas être considéré comme un modèle et de réels moyens de concilier la production, sa rémunération décente, la protection des consommateurs, l'aménagement du territoire et le respect de l'environnement doivent être recherchés, du côté de l'extensification en ce qui concerne l'élevage et dans de nouvelles directions s'agissant d'autres filières. Elle lui pose de ce fait les questions suivantes : considère-t-il que les contrôles publics actuels sur les processus de production des farines animales sont suffisamment efficaces ? comment explique-t-il qu'alors que les aides se multiplient, les éleveurs qui maintiennent les pâturages et nourrissent sainement leurs troupeaux attendent en vain des soutiens ? quels contrôles des circuits de production et de commercialisation de l'alimentation animale entend-il imposer pour que la réglementation et les interdictions en vigueur soient scrupuleusement respectées ? envisage-t-il de remettre en cause le statut actuel des équarissages, aujourd'hui privatisés et soumis à la logique de la valorisation compétitive, pour recentrer ces activités sur leur rôle de service ? proposera-t-il au plan européen de lever les limitations à la production de protéines végétales que la Communauté peut parfaitement assurer, évitant ainsi une dépendance vis-à-vis des États-Unis ? Est-il prêt dans cette perspective à privilégier les cultures de légumineuses en prairies temporaires sur celles d'oléoprotéagineux ? quelles mesures techniques le Gouvernement envisage-t-il pour orienter la production vers l'adoption d'un cahier des charges qui lie la production bovine à l'utilisation du sol et à la production d'herbe sur l'exploitation ? quelles mesures financières d'accompagnement proposera-t-il pour aider les exploitations à faire face à leurs lourdes charges de structure ?

decidera-t-il de developper significativement les programmes agri-environnementaux deja geles en 1996 et exposes a un nouveau blocage en 1997 ? Au-dela de la crise bovine et du devenir de l'activite agroalimentaire, c'est le probleme du maintien d'un espace rural de qualite, de la survie des familles d'eleveurs qui le peuplent et de sa securite alimentaire qui est pose a la societe francaise toute entiere.

Texte de la réponse

L'organisation commune des marches de la viande bovine, telle qu'elle resulte de la reforme de la politique agricole commune en 1992, comprend deja un dispositif coherent et efficace de soutien aux elevages extensifs. En effet, le montant des aides auxquelles peut pretendre un eleveur est limite par le « chargement » de son exploitation, c'est-a-dire le nombre d'animaux presents par hectare de surface fourragere. De plus, les exploitations les plus extensives percoivent un complement important a la prime a la vache allaitante et a la prime speciale « bovins males ». Mais confronte aux difficultes provoquees par l'affaire dite de « l'encephalopathie spongiforme bovine », le conseil des ministres de l'agriculture europeens, a la demande de la France, a invite la Commission europeenne a presenter des propositions por faire face a la crise qui affecte durement le secteur de la viande bovine. Conformement a son mandat, la Commission europeenne a depose devant le conseil un premier train de mesures d'urgence. Ces propositions comprennent un renforcement des incitations a l'extensification par la baisse du seuil de densite de production a l'hectare et une revalorisation simultanee de la prime a l'extensification pour les elevages les plus extensifs. Par ailleurs, au-dela des preoccupations de court terme, la France a emis le souhait qu'une reforme profonde de l'organisation commune de marche de la viande bovine soit engagee sans delai, pour retablir durablement l'equilibre du marche de la viande bovine. Un de ses grands axes devra etre l'approfondissement des encouragements au developpement de structures plus extensives. Dans les negociations communautaires actuelles et a venir, la France a le souci prioritaire de favoriser l'institution de dispositifs de nature a favoriser une production bovine de qualite, basee sur des techniques et des modes de production correspondant aux attentes des consommateurs et respectueux de l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41203

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3749

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6143